

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 JUILLET 2022**

---

Étaient présents : M. Thierry LORNE, Mme Martine MARTINOT, M. Patrick LECONTE, Mme Maryse DOSIERES, M. Francis DRUMINY, Mme Sylvie DUPLAN, MM. Christian GIBIER, Christian COLLOT, Stéphane PERTUISOT, et Mme Karine GIBAUX

Étaient absents excusés : Mme Magali ROBIN, Mme Véronique BECART, M. Ludovic STIOT ayant donné pouvoir à M. Stéphane PERTUISOT, Mme Isabelle COQUILLE ayant donné pouvoir à M. Francis DRUMINY et M. Valery FARCY ayant donné pouvoir à M. Christian COLLOT

Madame Maryse DOSIERES a été nommée secrétaire de séance.

Avant d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils acceptent que deux nouveaux points soient rajoutés à l'ordre du jour :

- PERSONNEL COMMUNAL : Création d'emplois non permanents
- 552 RUE DE LA MAIRIE - Achat et demande de subvention

Les membres du conseil ayant accepté à l'unanimité, ces points seront abordés au cours de la séance.

**Le Conseil Municipal,**

**CREE** deux emplois non permanents à temps non complet, à compter du 1<sup>ER</sup> septembre 2022 pour l'année scolaire 2022-2023 selon les besoins et le niveau du protocole et cadre sanitaire de fonctionnement scolaire,

**DECIDE** d'acquérir des parcelles bâties B 1676 - B 1677 - B-1683 - B 1872, sises 552 rue de la Mairie, Et **DEMANDE** une subvention au conseil départemental pour l'acquisition de ces parcelles bâties,

Vu l'estimation prévisionnelle des travaux pour la réhabilitation de l'ancien Intermarché en salle multi-activités d'un montant trop élevé, ce montant dépassant largement le seuil des 350000.00 € HT et étant dans l'impossibilité de faire plusieurs tranches de travaux et de faire la demande d'autres subventions en parallèle, Monsieur le Maire propose de renoncer à la subvention FEADER.

**RENONCE** à la subvention FEADER,

**Et DECIDE** de continuer le projet de réhabilitation du bâtiment en salle multi-activités (salle d'activités sportives et culturelles) Et de préparer d'autres demandes de subventions pour ce dossier,

**RENOUVELLE** son engagement dans la certification de gestion durable des forêts PEFC, pour l'ensemble des surfaces forestières que la commune d'AUXON possède dans la région Grand Est,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention territoriale globale avec la Caisse des Allocations Familiales,

**RETIENT** la proposition n°3 du service archives du centre de gestion « Eliminations et gestion des archives définitives avec dépôt »,

**ETABLIT** la participation financière de chaque commune du regroupement pédagogique intercommunal en fonction du nombre de repas servis à leurs élèves au cours de l'année scolaire 2021/2022,

Dans le cadre de la délégation qui lui a été donnée par délibération du 9 juin 2020, Monsieur Le maire donne communication au conseil municipal des biens pour lesquels il n'a pas exercé le droit de préemption urbain.

La séance du conseil municipal étant close, une réunion de travail privée a conclu la soirée.

Le Maire,